

# PROJET PEDAGOGIQUE

## DE L'ALAE

### DE SERRES SUR ARGET



**Directrice : Hélène LETURGIE**

**Téléphone ALAE : 07 85 28 33 37**

**Mail : [alae.serres@gmail.com](mailto:alae.serres@gmail.com)**

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION**

### **1. L'ALAE QU'EST-CE QUE C'EST ?**

○

### **2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE, DU PROJET ÉDUCATIF**

2.1. Commune

2.2. Orientations éducatives

2.3. Missions éducatives dédiées à l'équipe d'animation

### **3. STRUCTURE**

3.1. Présentation de l'école

3.2. Public accueilli

3.3. Organisation et planning

3.4. Effectifs (temps scolaires et périscolaires)

3.5. Locaux

3.6. Equipes éducatives

3.7. Cantine

3.8. Le transport

3.9. Tarifs

3.10. Règles de vie

3.11. Inscriptions/présences

### **4. DEROULEMENT D'UNE JOURNEE TYPE**

4.1. Temps du matin

4.2. Temps du midi-deux

4.3. Temps du soir

### **5. OBJECTIFS OPERATIONNELS**

5.1. Communication/co-éducation

5.2. Ouverture culturelle

5.3. Respect des différences

### **6. EVALUATION**

6.1. Qu'est-ce qu'on évalue ?

6.2. Outils utilisés pour évaluer

# INTRODUCTION

*L'ALAE du Groupe scolaire LAKANAL ouvre ses portes en septembre 2019. La volonté de l'équipe d'animation est d'offrir aux enfants un cadre de loisirs doté de repères, encadré par du personnel compétant et agissant avec bienveillance.*

*Cette année, le projet sera destiné à mieux définir le fonctionnement de l'ALAE à destination des familles et de nos partenaires afin d'avoir une communication plus lisible.*

*Les objectifs à destination des enfants viseront l'ouverture de l'ALAE à de nouveaux partenariats locaux, au sein du village ou sur le territoire de la Communauté d'agglomération.*

*Ce projet est en construction et fera l'objet d'une révision annuelle, permettant un enrichissement régulier de la structure et une évaluation continue de son fonctionnement.*

## **1 - L'ALAE QU'EST-CE QUE C'EST ?**

*L'ALAE - Accueil de Loisirs Associé à l'École - est un espace éducatif d'apprentissage et d'expérimentation aux côtés de l'école et de la famille. Il répond à un besoin d'accueil et d'accompagnement des enfants durant les temps libres des journées scolaires (temps périscolaires).*

Le temps périscolaire peut constituer un champ de découvertes et d'expériences variées et riches tant sur le plan cognitif, que sur le plan social, que les enfants doivent pouvoir réinvestir dans le champ scolaire. C'est un lieu de transition entre l'école et la maison ou entre deux périodes de classe.

L'ALAE contribue à l'aménagement de temps d'accueil adapté selon les rythmes de vie des enfants. Il permet également de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, à travers des moments d'activités, de création, de détente et de discussions en organisant des espaces d'expression, de jeux et d'animation en toute sécurité.

Par ailleurs, il veille à associer les enfants à la mise en place de la vie quotidienne dans un objectif d'éducation citoyenne. Il vise aussi à favoriser un moment de repas de qualité et convivial.

L'ALAE doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. L'enfant doit être pour toute l'équipe au centre de nos préoccupations. Nous devons l'aider à s'autonomiser et se construire, en le responsabilisant au sein de son école. Cette responsabilisation passe par le choix de ses activités, l'expression, la conception, la prise de décision, l'investissement dans des projets,

l'évaluation des actions menées... En veillant à reconnaître et développer les capacités de l'enfant, notre travail s'inscrit dans une démarche participative de co-construction avec et par l'enfant.

L'ALAE s'attache à informer et associer les parents aux actions menées dans un souci de concertation et de cohérence éducative. Mais aussi à travailler en lien avec l'école, le personnel de restauration, les associations et les différents services de la commune de Serres-sur-Arget.

L'enfant est au centre du projet pédagogique de l'ALAE qui tient compte de sa vie quotidienne (rythme de vie, sécurité, règles de vie, prise d'autonomie), de ses besoins, de son bien-être, mais aussi du cadre collectif dans lequel il évolue.

Le projet pédagogique de l'ALAE constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et des moyens, que nous mettrons en œuvre pour les atteindre.

## **2- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE, DU PROJET ÉDUCATIF**

### **2.1 PRÉSENTATION DU VILLAGE**

Serres-sur-Arget est une commune du sud-ouest de la France, située dans le département de l'Ariège en région Occitanie, à environ 10 km de Foix, dans la vallée de la Barguillère. Elle accueille un peu plus de 700 habitants et est rattachée à la Communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes. La commune fait partie du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

Son Maire actuel est Mr Alain GARNIER.

Sa spécificité : ZRR (zone de revitalisation rurale)

Les ressources de la commune sont les suivantes :

- Salles de l'école : motricité, garderie, classe informatique mobile
- Cour de récréation
- Une bibliothèque tenue par des bénévoles
- Une salle polyvalente omnisports
- Un parcours BMX
- Un boulodrome couvert
- Un lac aménagé pour la pêche
- Un terrain de foot
- Un terrain de tennis et de basket
- Des sentiers de randonnée

### **2.2 ORIENTATIONS EDUCATIVES**

Les orientations éducatives définies dans le Projet éducatif de Territoire sont celles-ci :

- favoriser le respect des différences et l'expression des opinions
- développer l'imagination et favoriser la connaissance de l'environnement (géographique, historique, social)
- approfondir la connaissance du territoire en permettant notamment la découverte de la langue régionale, ses danses, ses musiques traditionnelles, ses contes et ses légendes.

Ces orientations éducatives sont en lien direct avec le **Projet d'école** dont les trois axes sont les suivants :

- **axe 1** : Développer et harmoniser l'appropriation du socle commun
- **axe 2** : Faire évoluer les pratiques pour une meilleure prise en compte de la différence, concernant la difficulté scolaire ou le handicap
- **axe 3** : ouvrir l'école sur l'extérieur par le développement d'activités artistiques, culturelles et sportives.

### **2.3 Missions éducatives dédiées à l'équipe d'animation**

Il est demandé à l'équipe d'animation :

- D'être pour chaque enfant un interlocuteur chaleureux et à l'écoute, capable d'aider et d'accompagner les enfants dans leur développement personnel.
- D'être vigilant quand aux conditions de sécurité affective, morale et physique des enfants.
- De construire autour de l'enfant un cadre qui lui permette de s'épanouir individuellement et collectivement, en prenant conscience et en acceptant la nécessité de respecter des règles de vie communes.
- De faire des propositions d'animations adaptées aux besoins et aux rythmes des enfants, qui soient source d'expérimentation et d'enrichissement personnel.
- D'impulser au sein de l'ALAE des actions qui favorisent l'échange, une meilleure compréhension entre les enfants, et entre adultes et enfants, et améliorent ainsi le vivre ensemble
- De développer des espaces d'expression et de débat pour initier chez les enfants une démarche de réflexion et d'analyse sur les sujets qui les préoccupent et les concernent.
- D'établir des liens de confiance avec les parents, les enseignants et le personnel technique, dans une démarche de concertation aussi bien sur des points concernant la vie quotidienne que dans le cadre de projets plus larges.

## **3 - STRUCTURE**

### **3.1 Présentation de l'école**

L'ALAE est implanté dans le Groupe scolaire Lakanal, situé à l'adresse suivante :

Le Village 09000 Serres-sur-Arget.

L'école dispose de trois classes qui regroupent des enfants de maternelle jusqu'au CM2.

Ces enfants viennent des communes suivantes : Serres, Bénac, Burret et le Bosc.

La classe de maternelle dispose d'un espace de jeux d'imitation en complément de la classe et d'un dortoir. La salle de motricité, volumineuse, est attenante à la classe de maternelles.

Une classe regroupe les enfants de CP, CE1 et CE2

Une autre classe regroupe les enfants de CM1 et de CM2.

Il y a deux préaux.

Un bureau destiné au personnel éducatif (ordinateur et photocopieuse)

Une cuisine destinée au personnel éducatif

Une salle d'accueil dédiée au périscolaire.

Une cour de récréation commune à tous les niveaux.

### **3.2 Public accueilli**

Les enfants accueillis à l'école ont entre 3 et 10 ans.

### **3.3 Organisation et planning**

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole est ouvert en période scolaire du lundi au vendredi, avant et après la classe, ainsi que sur la pause méridienne, du lundi 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020.

Les horaires sont déterminés par les horaires scolaires. La structure cesse d'intervenir quand l'obligation scolaire débute, quand les familles ont récupéré leurs enfants, ou à 18h15 à la fermeture de l'ALAE.

Le transfert des responsabilités se fait progressivement, dans l'enceinte scolaire, avec un relais de 10 minutes le matin et le midi avec les enseignants, avant l'heure de reprise des cours au moment de l'appel dans les classes le midi, et 10 minutes à la reprise de l'ALAE du soir.

Horaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Le matin de 7h30 à 8h20
- Le midi de 12h00 à 13h35
- le soir de 15h30 à 18h15 (**TAP de 16h00 à 16h30**).

Horaire du mercredi :

- Le matin de 7h30 à 8h20
- Le midi de 11h30 à 12h30

### **3.4 Effectifs (temps scolaires et périscolaires)**

=> Nombre total d'enfants fréquentant l'école : 67

Niveau maternelle / entre 3 et 5 ans : 19

Niveau élémentaire / entre 6 et 10 ans : 48

=> Nombre d'enfants fréquentant l'ALAE : Une moyenne de 35 enfants.

Accueil du matin : 13 enfants en moyenne.

Pause méridienne : 48 enfants en moyenne.

Accueil de fin de cours : 32 enfants en moyenne.

**=> Nombre d'enfants fréquentant l'ALAE : entre 45 et 55 selon les différents temps de la journée.**

### **3.5 Locaux**

*L'accueil des familles et des enfants se fait dans la salle d'activités située à côté de la salle de motricité. Un accueil individualisé permet d'être à l'écoute de chacun et d'échanger des informations essentielles au bon déroulement de la journée.*

L'ALAE dispose donc d'une salle d'activités qui permet d'accueillir les familles le matin. Un petit coin lecture permet aux enfants de se poser sur les tapis pour lire un livre.

C'est dans cette salle qu'ont lieu les activités créatives et manuelles.

La salle de motricité est un espace mutualisé avec la classe de maternelle et permet aussi bien aux enfants de pratiquer des activités sportives en intérieur que de se poser au calme sur les tapis et les canapés des petits.

La cour est un espace de jeux libres ou en équipes.

Un pré attenant à l'école et dans lequel a été aménagé un potager clôturé permet d'organiser des activités "nature".

Certaines activités peuvent se dérouler ponctuellement dans une salle de classe selon une organisation définie avec l'enseignant au préalable.

### **3.6 Equipes éducatives**

Personnel d'animation :

A ce jour, l'équipe est constituée de 4 animateurs et d'un directeur :

- 1 directrice titulaire du BAFA et du BEATEP - Option : découverte du milieu naturel. Formation BAFD programmée sur l'année 2019-2020 en accord avec la DDCSPP
- 2 animatrices titulaires du BAFA

- 1 animatrice en complément de son poste d'ATSEM titulaire du CAP petite enfance
- 1 agent non diplômée sur le temps du midi uniquement

### Personnel enseignant :

L'équipe éducative de l'école est composée de :

- 3 enseignants : 1 en maternel et 2 en élémentaire, dont un directeur.
- 1 remplaçant tous les jeudis pour la classe de CM1-CM2..
- 1 ATSEM.
- 3 Assistants de vie scolaire (A.V.S.) pour 3 enfants de l'école.

Elle est complétée par le dispositif d'aide pour la réussite des élèves (RASED), composé d'un psychologue scolaire et d'enseignants spécialisés qui interviennent ponctuellement.

### **3.7 Cantine**

La cantine se situe dans la salle polyvalente du village, située à plusieurs centaines de mètre de l'école. Les enfants y sont accompagnés en deux groupes distincts : les maternelles s'y rendent en premier et sont suivis des enfants scolarisés en primaire pour une installation échelonnée dans les locaux.

Une employée communale y travaille quotidiennement. Nous travaillons en liaison froide avec la société « API restauration PAYS D'OC » (11610 PENNAUTIER, Tél : 04.68.11.95.50)

API du Pays D'oc et du Pays Catalan est spécialisé dans la restauration scolaire, des crèches, des personnes âgées, des établissements du secteur médico-social, mais aussi dans les restaurants d'entreprises et administratifs. Ils possèdent deux cuisines centrales, une à Pennautier (Aude) et une à Saint Estève (Pyrénées Orientales). Les repas sont livrés dans la nuit chaque jour pour le lendemain. Nous leurs envoyons la commande une semaine avant (au plus tard le mardi pour la semaine suivante) et pouvons changer nos commandes jusqu'à 48 heures avant.

Il y a un repas spécial par mois faisant l'objet d'une animation dédiée (exemple : le Nouvel An chinois, repas de Pâques, repas mexicain pour le Carnaval...) auquel nous invitons les enseignants, élus, personnels techniques et délégués de parents.

### **3.8 Le transport**

Trois enfants du Bosc étant scolarisés à l'école prennent le bus scolaire. Ils arrivent le matin à 8h10 et partent à 15h35.

### **3.9 Tarifs**

Les tarifs de l'ALAE ont été délibérés en Conseil municipal le 07 Juin 2019. La délibération 2019-59 est consultable en Mairie.

Prestation mensuelle de l'A.L.A.E. maternelle et primaire :



<b>Quotient familial</b>	<b>Prestation mensuelle par enfant</b>
Moins de 435 €	13 €
De 435.01 € à 670 €	14 €
Au-dessus de 670.01 €	15 €

Le quotient familial est fourni par la famille. Dans le cas où la famille ne fournit pas son quotient familial, le tarif maximum est appliqué (soit pour un Q.F. supérieur à 670.01 €). Les tarifs ne sont pas dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits.

**Garde ponctuelle :**

3 € par enfant et par jour d'accueil, jusqu'à concurrence de la prestation mensuelle (au-delà de 4 jours de garde ponctuelle, c'est le forfait de la prestation mensuelle qui s'applique).

**Frais de retard (au-delà de 18h15) :**

En cas de retard (au-delà de 18h15, heure de fermeture de l'A.L.A.E.) un supplément de 3 € par enfant sera appliqué. Ce supplément s'applique par quart d'heure de retard.

**Repas de cantine :**

3,5 € par repas et par enfant.

**3.10 Règles de vie**

Les enfants doivent s'engager à respecter **3 règles fondamentales** à l'ALAE (en lien avec le règlement de l'école) :

- Respect de soi
- Respect des autres
- Respect du matériel

Ils ont également des droits qui ne seront garantis pour tous qu'en respectant les 3 règles fondamentales :

- Droit de vivre ensemble en harmonie
- Droit de jouer dans un cadre non violent et fair-play
- Droit à la non discrimination
- Droit à la liberté d'expression, d'opinion
- Droit aux loisirs

**Chacun de ces droits engagent des devoirs à respecter. L'ALAE a donc son propre règlement, voir règlement intérieur voté en Conseil municipal le 8 Mars 2019. Le règlement intérieur est complété par un « permis à points » mis en place par l'équipe d'animation.**

**3.10 Inscriptions / présences**

## Inscriptions à l'ALAE

Documents d'inscription :

Pour être effective, l'inscription doit être constituée d'une fiche d'inscription (disponible à tout moment à l'accueil de l'ALAE ou au secrétariat) ; d'une fiche de renseignements sanitaires complétée ainsi que d'une attestation de quotient familial délivrée par la CAF. Une facture est communiquée chaque mois aux familles.

**Les enfants doivent être inscrits à l'ALAE dès lors qu'ils sont inscrits à la cantine ou fréquentent les activités périscolaires du matin ou du soir.**

## Entrée et sortie de l'école

Chaque enfant présent sur le temps ALAE doit avoir été pointé dès son arrivée, le matin en entrant jusqu'à 8h20 ; et le soir en partant avec l'adulte qui l'accompagne. Pour qu'un mineur puisse récupérer un enfant, une décharge doit avoir été signée par la famille au préalable.

## **4 - DEROULEMENT D'UNE JOURNEE TYPE**

	Animateurs	Enfants en moyenne	Horaires ALAE	Horaires écoles	Tarifs
Matin	Hélène (Directrice)	8 maternelles 8 primaires	7h30-8h20	8h20-12h	L'enfant vient à la garderie du matin ou de l'après-midi : coût 3 euros/ou forfait
Midi	Hélène (Directrice) Soraya (Animatrice) Nadine (Accompagnatrice cantine) Elora (Animatrice)	16 maternelles 32 primaires	12H-13h35	Néant	Coût du repas 3euros50
Après-midi	Hélène (Directrice) Soraya (Animatrice) Florence (Animatrice) Elora (Animatrice)	12 maternelles 20 primaires	15h30-18h15	13h35-15h30	De 15h30 à 16H30 temps gratuit. A partir de 16h30 il est facturé 3 euros ou forfait.

**Matin : Un réveil, chacun à son rythme (7h30-8h20)**

Les 3-6 ans sont avec les 6-10 ans le matin de 7h30 à 8h20. Dans la salle d'activités où les enfants peuvent faire des jeux de société, dessiner, faire des jeux de construction. Sur ce temps, le Directeur présent le matin n'impose pas les activités, elles se font au grès des envies des enfants.

### **Midi : Dépenser son énergie (12h-13h35)**

Le midi est un moment où les enfants ont un grand besoin de se dépenser, de s'exprimer. Nos animateurs sont au nombre de 4.

Les 3-6 ans partent avant les 6-10 ans le midi et mangent avant, la salle de réfectoire est commune mais ils ne sont pas mélangés avec les grands. 2 animateurs mangent avec eux. Ils ont une petite pause pour jouer avant la sieste.

Les 6-10 ans partent après les maternelles. En moyenne ils sont 32 avec 2 animateurs qui leur mettent les plats sur la table. Les enfants se servent seuls afin de travailler leur autonomie. A la fin du repas, nous évaluons ensemble le menu puis vient un petit temps d'activité dans le gymnase avant de rentrer à l'école.

### **Soir : Des ateliers, des jeux, des temps libres ; il en faut pour tous les goûts ! (15h30-18h15)**

Le soir, la plage horaires étant plus large, ce temps est plus propice à la menée d'ateliers culturels ou artistiques. Pour autant, ces activités ne sont pas obligatoires et les enfants ont le choix de jouer à leurs propres jeux si ils le souhaitent. C'est aussi un temps consacré à des activités où l'enfant est acteur de ses loisirs. A travers les activités proposées, notre équipe propose un accompagnement éducatif informel aux enfants.

Ce temps permet une réelle complémentarité éducative entre l'ALAE et les familles, l'essentiel des communications concernant les enfants pourront se faire à ce moment là. L'ensemble de l'équipe travaille au quotidien à prendre en compte chaque information qui lui est donnée.

## **5 - OBJECTIFS OPERATIONNELS**

### **5.1 Communication/co-éducation**

- > **Favoriser la communication et la co-éducation entre les différents acteurs éducatifs**

Dans le but d'assurer une cohérence éducative dans toutes les actions du territoire communal et de créer du lien avec les enseignants, parents et habitants du village, l'équipe d'animation oeuvrera à développer un travail de co-éducation entre les différents acteurs éducatifs.

Par exemple :

- En développant un projet commun favorisant la complémentarité éducative et permettant de définir les activités en fonction des besoins repérés par tous. L'action phare de cet objectif étant le potager pédagogique et le projet de poulailler.
- En permettant le dialogue entre l'équipe et les familles quelles que soient les situations. Les animateurs se présentent dès le premier temps d'accueil et établissent le contact avec les familles. Mise en place d'une communication constante en s'appuyant sur des supports (affichages etc.)

## **5.2 Ouverture culturelle**

### **> Accompagner les enfants à la découverte de la culture**

Sur le territoire de la commune de Serres-sur-Arget, les enfants ont essentiellement accès aux activités sportives mais très peu ont accès aux activités artistiques et culturelles. Le Projet doit donc permettre un meilleur accès aux thématiques culturelles. Travailler à la découverte de la culture régionale par le biais de pratiques artistiques.

En proposant :

- des actions ponctuelles (ateliers, sorties)
- une boîte à livres et des temps associés (partenariat avec la Ressourcerie)
- des séances de chants et de danses traditionnels et régionaux

## **5.3 Respect des différences**

### **> Prendre en compte les singularités**

Il s'agira d'observer un respect des rythmes de chacun, de ses besoins. Par ailleurs, la segmentation de la société fait que les enfants sont peu en contact avec la notion de différence. La thématique choisie s'attachera à améliorer le vivre ensemble dans notre société. Aider les enfants à mieux appréhender les différences

- En travaillant sur la notion de choix et l'expression de l'envie.
- En favoriser l'expression de l'individu au sein du groupe.
- En introduisant les notions de handicap, de vivre ensemble et de différences

## **6 - EVALUATION**

### **6.1 Qu'est-ce qu'on évalue ?**

L'évaluation portera sur :

- les objectifs
- les démarches
- les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence
- l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées?
- Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou pas?
- La démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ont-ils été Cohérents ?

### **6.2 Outils utilisés pour évaluer**

- Evaluations courantes avec l'équipe Sur le terrain.
- Bilan mensuel avec l'équipe
- Evaluation avec les enfants (forum de discussion, boîte à idée)
- Chaque animateur aura une fiche d'évaluation annuelle à remplir, qui servira de base aux entretiens individuels mis en place par la Directrice.

## **REMERCIEMENTS :**

A la commune de Saint-Paul de Jarrat (élus et direction ALAE) pour leur aide dans l'élaboration de ce projet et dans sa mise en oeuvre pratique.

Au PAAJIP pour le regard de sa référente ACCEM, qui nous a permis de structurer ce projet dans ses termes.